



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 7 FEVRIER 2017

à Missé – Salle polyvalente

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **56**

Présents : **46**

Excusés avec procuration : **6**

Absents : **4**

Votants : **52**

### SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIFICATION 2017

**Secrétaire de la séance : Madame Sylvaine BERTHELOT**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, GIRET, PINEAU, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, ROCHARD S, BAPTISTE, Mme BONNIN, MM. MEUNIER, CHARPENTIER, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, BERTHELOT, MM. MORICEAU CI, BREMAND, DUHEM, PETIT, COLLOT, BOULORD, EPIARD, Mmes METAIS-GRANGER, RIVEAULT, MM. NERBUSSON, DUGAS, CHARRE, COCHARD, DUMEIGE, MORIN, Mmes ROUX, MEZOUAR, SUAREZ, et HEMERYCK-DONZEL - Suppléants :

**Excusés avec procuration :** Mme RENAULT, MM. FUSEAU, FERJOU, HOUTEKINS, Mme RANDOULET et M. DUMONT qui avaient respectivement donné procuration à M. CHARPENTIER, Mme RIVEAULT, MM. GIRET, BOUTET, COCHARD et Mme HEMERYCK-DONZEL.

**Absents :** Mme ROBEREAU, MM. ROCHARD Ch, BIGOT et Mme CUABOS.

#### **IV.2.2017-02-07-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIFICATION 2017.**

Code nomenclature FAST : 726

**Rapporteur : Sylvain SINTIVE**

La grille tarifaire du Service Assainissement Non Collectif a été fixée par délibération en date du 12 janvier 2016, autre titre de l'année 2016.

#### **Tarifs en vigueur :**

Prestations	Tarif HT	Taux TVA	Tarif TTC
Redevance Assainissement Non Collectif / Contrôle périodique (8 ans)	134,03 €	10,00%	<b>147,43 €</b>
Contrôle ventes d'immeubles	134,03 €	10,00%	<b>147,43 €</b>
Contrôle de conception	76,50 €	10,00%	<b>84,15 €</b>
Contrôle de bonne exécution	153,00 €	10,00%	<b>168,30 €</b>
Frais de gestion du dossier de subventions	50,00 €	20,00%	<b>60,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission mixte n°1, 3 et 8 «Assainissement», «Déchets Ménagers» et «Organisation et Ressources» en date du 19 décembre 2016,

- de ne pas revaloriser la grille tarifaire,
- de maintenir la validité des contrôles périodiques à une durée de 8 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de reconduire la tarification telle que présentée ci-dessus,
- de préciser que ces tarifs sont applicables dès que la présente est certifiée exécutoire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**Fait et délibéré, en l'Hôtel des Communes du Thouarsais, le 7 février 2017.**

**Le Président,**

**Bernard PAINEAU**

Accusé de réception en préfecture 079-247900798-20170207-IV2-170207-A01-DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
---